

PREROGATIVES – APTITUDES GENERALES

Le brevet de « Guide de Palanquée » (GP) de la FFESSM atteste de la maîtrise des compétences requises pour exercer la fonction de Guide de Palanquée en exploration définie dans le Code du Sport (Etablissements organisant la pratique de la plongée subaquatique Art. A.322-71 à A. 322-101 et ses annexes notamment annexe III-15b de la sous-section 1)..

Cet encadrant possède les compétences générales suivantes :

- C1 « Accueil des plongeurs » : accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public.
- C5 « Organisation » : participer à l'organisation de l'activité.
- C6 « Sécuriser l'activité » : sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin.
- C7 « Connaissances support » : posséder les connaissances en appui des compétences requises.
- C8 « Guide d'exploration » : prendre en charge et guider un groupe de plongeurs en exploration.
- C15 « Environnement » : connaître et respecter l'environnement subaquatique.

Les prérogatives réglementaires du GP sont définies par le Code du Sport.

NIVEAUX D'ORGANISATION

L'organisation de l'examen au brevet de Guide de Palanquée (GP) relève de l'autorité d'une Commission Technique Régionale (CTR). Cette organisation peut être déléguée à l'échelon départemental ou club. Dans tous les cas, la CTR désigne le président du jury et le délégué de la CTR.

Les comités départementaux ou clubs qui désirent organiser un examen doivent en faire la demande à leur CTR d'appartenance, selon les modalités définies par cette dernière et au moins 2 mois avant la date prévisionnelle de début de l'examen, quel qu'en soit le lieu.

Un président de CTR peut regrouper des examens en fonction de la répartition géographique, des dates et (ou) du nombre de candidats.

Si l'examen se déroule à l'étranger, dans les COM, Collectivités Territoriales ou Collectivités Départementales non rattachées à un comité régional, le président de la Commission Technique Nationale (CTN) est habilité à déroger aux présentes conditions.

L'ensemble de l'examen (3 groupes d'épreuves) doit se dérouler de façon continue dans un délai maximum de 4 jours, exception faite de conditions météo très défavorables et jugées telle par le jury.

Cependant, une CTR ou une Commission Technique d'un de ses Organes Déconcentrés (avec accord de la CTR) peut dissocier les épreuves de théorie et connaissances générales (groupe 3) de celles pratiques (groupe 1 et 2), à condition que le candidat participe à l'ensemble des épreuves théoriques et pratiques organisés par cette même CTR.

CONDITIONS DE CANDIDATURE A L'EXAMEN

- Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- Etre âgé de 18 ans au moins le jour du début de l'examen.
- Etre titulaire du brevet Niveau 3 de la FFESSM ou d'un brevet ou attestation admis en équivalence.
- Etre titulaire de la carte RIFA Plongée.
- Présenter les aptitudes A1, A2, et A3 :
 - o Aptitude A1 : compétences de Guide de Palanquée (C1, C5, C8 et C15).
 - o Aptitude A2 : intervention sur un plongeur en difficulté à 40 m (Cf. C6 « Sécuriser l'activité » et épreuve 5).
 - o Aptitude A3 : remontée sans embout (RSE) (épreuve 6).

Ces 3 aptitudes doivent être attestées par un MF1 de la FFESSM ou BEES 1 minimum titulaire de la licence fédérale en cours de validité. La durée de validité de chacune de ces attestations est de 9 mois.

- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la plongée subaquatique de moins d'un an délivré par un médecin fédéral, un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du règlement médical fédéral ou un médecin du sport (CES, Capacité ou DU).
Les candidats qui, titulaires des groupes 1 et 2 acquis dans une session antérieure, ne présentent que le groupe « théorie et connaissances générales », sont dispensés de cette obligation.

JURY DE L'EXAMEN

Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité.

Au moins deux MF2 et/ou BEES2 ou DE-JEPS ou DES-JEPS (E4), licencié à la FFESSM, dont l'un est délégué par la CTR responsable de l'examen. L'un de ces E4 ne doit pas faire partie de la structure organisatrice.

Un ou plusieurs MF1 ou BEES1, licencié à la FFESSM, peuvent participer au jury, à condition qu'ils ne représentent pas plus de la moitié de celui-ci.

Le délégué de la CTR responsable de l'examen est chargé de vérifier les dossiers des candidats et la conformité du déroulement de cet examen. Il participe aux épreuves de l'examen et à l'évaluation des candidats.

L'un des membres du jury, au moins MF2 ou BEES2 ou DE-JEPS ou DES-JEPS licencié à la FFESSM, est nommé par le président de la CTR pour assurer la présidence du jury de la session. Il peut, à ce titre, signer les feuilles de notes et les bordereaux pour l'ensemble des examinateurs ainsi que les attestations de conservation des groupes pratique ou théorique.

Le jury de chaque atelier doit comporter au moins un MF2 ou BEES2 ou DE-JEPS ou DES-JEPS licencié à la FFESSM sauf pour les épreuves du premier groupe (condition physique).

Nota

Le délégué de la CTR peut cumuler sa fonction avec celle de président du jury.

EPREUVES DE L'EXAMEN - GENERALITES

Pour toutes les épreuves pratiques aquatiques (1 à 6) le candidat doit être équipé de la même paire de palmes et du même masque.

Pour les épreuves du premier groupe (hormis le capelé), quand certaines conditions de température de l'eau sont réunies, le candidat peut choisir d'adopter pour l'ensemble des 3 épreuves, l'équipement minimum suivant :

- Soit la partie supérieure d'un vêtement isothermique avec cagoule et le lestage annulant sa flottabilité, si la température de l'eau est inférieure à 18 °C.
- Soit un maillot de bain si la température de l'eau est égale ou supérieure à 18 °C.

Pour l'épreuve du capelé du premier groupe et les épreuves n°4 à 6 du deuxième groupe, le candidat doit être équipé du même vêtement isothermique et du même lestage approprié pour évoluer en poids apparent nul à la profondeur de 3 mètres.

La durée de l'ensemble des trois épreuves écrites 8 à 10 ne doit pas excéder trois heures.
L'épreuve 11 est orale, l'épreuve 12 est orale ou écrite (au choix du jury).

L'examen est constitué de trois groupes d'épreuves.

PREMIER GROUPE :EPREUVES DE CONDITION PHYSIQUE (3 épreuves).

- | | |
|---|---------------|
| 1 - Mannequin | Coefficient 2 |
| 2 - 800 m PMT ou 500 m capelé
(tirage au sort pour l'ensemble des candidats en début d'examen) | Coefficient 2 |
| 3 - Apnée à 10 m | Coefficient 1 |

Total des points attribués pour ce groupe : 100 points moyenne du groupe : 50 points

DEUXIEME GROUPE :PLONGEE SCAPHANDRE (4 épreuves en 2 sous-groupes, 5 notes)

Sous-groupe A

- | | |
|---|---------------|
| 4 - Guide de Palanquée | |
| a) Briefing/Débriefing | Coefficient 2 |
| b) Conduite de palanquée | Coefficient 3 |
| 5 - Intervention sur un plongeur en difficulté à 40 m | Coefficient 3 |

Sous-groupe B

- | | |
|--|---------------|
| 6 - Remontée sans embout (RSE) de 20 m | Coefficient 2 |
| 7 - Matelotage | Coefficient 2 |

La moyenne de 10/20 minimum est requise par sous-groupe (minimum 80/160 pour le sous-groupe A et minimum 40 /80 pour le sous-groupe B)

Total des points attribués pour ce groupe : 240 points moyenne du groupe : 120 points

TROISIEME GROUPE :THEORIE ET CONNAISSANCES GENERALES

- | | |
|---|---------------|
| 8 - Décompression | Coefficient 3 |
| 9 - Anatomie, physiologie et physiopathologie du plongeur | Coefficient 4 |
| 10 - Aspects théoriques de l'activité | Coefficient 2 |
| 11 - Matériel de plongée | Coefficient 2 |
| 12 - Cadre réglementaire de l'activité | Coefficient 2 |

Total des points attribués pour ce groupe : 260 points moyenne du groupe : 130 points

EPREUVES DE L'EXAMEN

Chaque épreuve est notée sur 20, affectée d'un coefficient.

PREMIER GROUPE : EPREUVES DE CONDITION PHYSIQUE

1 – Epreuve du mannequin : coefficient 2

Cette épreuve consiste à réaliser, équipé de palmes, masque et tuba, en moins de 8 minutes le parcours défini par le jury (point de départ, passages obligés, point d'arrivée).

- Nager en surface sur une distance de 100 mètres.
- Descendre à une profondeur comprise entre 4 et 6 mètres et tenir une apnée de 20 secondes minimum en déplacement.
- Après une récupération de 10 secondes au maximum en surface, redescendre à la même profondeur, récupérer le mannequin, le ramener en surface et effectuer le signal de détresse en direction du bateau.
- Remorquer le mannequin, les voies respiratoires hors de l'eau, sur une distance de 100 mètres.
- Le candidat doit maintenir le mannequin, les voies aériennes hors de l'eau en utilisant une prise et une tenue du mannequin applicable à une victime réelle, selon la prise classique (bras placé sous l'aisselle, main sur la poitrine, tête du mannequin sur l'épaule) en se déplaçant sur le dos.
- Le candidat ne dispose que d'une seule tentative pour réaliser l'épreuve dans sa totalité. Toutefois, si le candidat échoue dans la récupération du mannequin, il peut faire une seconde tentative, le chronomètre n'étant pas arrêté.

Nota

Un mannequin réglementaire adulte et homologué type «FFSS» (Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme), agréé par la jeunesse et sports pour les épreuves de sauvetage aquatique devra être impérativement utilisé (poids apparent de 1,500 kg).

Notation

Temps en min.s	Nb de points
égal ou inférieur à 4.30	12
de 4.31 à 5.00	11
de 5.01 à 5.30	10
de 5.31 à 6.00	09
de 6.01 à 6.30	08
de 6.31 à 7.00	07
de 7.01 à 7.30	06
de 7.31 à 8.00	05
supérieur à 8.00	éliminé(e)

- 1 à 8 points sont attribués pour la tenue, l'aisance, l'efficacité et la rectitude lors du tractage du mannequin.
- La non réalisation en totalité de l'épreuve définie est éliminatoire.
- Un temps supérieur à 8 minutes est éliminatoire.
- Toute immersion complète de la face du mannequin d'une durée de 5 secondes consécutives au moins durant le remorquage est éliminatoire.

2 – Epreuve de nage : coefficient 2

(tirage au sort par le jury en début d'examen entre A et B)

A - Epreuve de nage en surface sur une distance de 800 mètres à l'aide des palmes, masque et tuba

Les candidats partent ensemble et effectuent un parcours déterminé de 800 m.

Le lestage est celui utilisé pour l'épreuve n° 3 de plongée libre à 10 mètres.

Une notation est effectuée suivant le barème ci-après pour un temps total :

Notation

Barème Hommes Temps en min.s	Note	Barème Femmes Temps en min.s
inférieur à 10.20	20	inférieur à 11.20
de 10.21 à 10.50	19	de 11.21 à 11.50
de 10.51 à 11.30	18	de 11.51 à 12.30
de 11.31 à 12.10	17	de 12.31 à 13.10
de 12.11 à 12.50	16	de 13.11 à 13.50
de 12.51 à 13.20	15	de 13.51 à 14.20
de 13.21 à 13.50	14	de 14.21 à 14.50
de 13.51 à 14.20	13	de 14.51 à 15.20
de 14.21 à 14.40	12	de 15.21 à 15.40
de 14.41 à 15.00	11	de 15.41 à 16.00
de 15.01 à 15.30	10	de 16.01 à 16.30
de 15.31 à 16.10	09	de 16.31 à 17.10
de 16.11 à 16.50	08	de 17.11 à 17.50
de 16.51 à 17.20	07	de 17.51 à 18.20
de 17.21 à 17.50	06	de 18.21 à 18.50
de 17.51 à 18.10	05	de 18.51 à 19.10
de 18.11 à 18.30	04	de 19.11 à 19.30
de 18.31 à 19.00	03	de 19.31 à 20.00
de 19.01 à 19.30	02	de 20.01 à 20.30
de 19.31 à 20.00	01	de 20.31 à 21.00
supérieur à 20.00	00	supérieur à 21.00

B - Epreuve de nage en surface sur une distance de 500 mètres, scaphandre capelé

Les candidats portent un scaphandre, respirent au tuba, se déplacent en nage ventrale, partent ensemble et effectuent un parcours déterminé de 500 m.

Le candidat ne doit pas se servir du scaphandre qu'il porte, ni s'aider de ses bras. L'épreuve doit être effectuée en nage ventrale. Le lestage utilisé est celui qui correspond à la pesée convenable du candidat, son équipement est le même que celui qu'il utilise pour les épreuves en scaphandre.

Une notation est effectuée suivant le barème ci-après pour un temps total :

Notation

Barème Hommes Temps en min.s	Note	Barème Femmes Temps en min.s
inférieur à 08.40	20	inférieur à 09.40
de 08.41 à 09.10	19	de 09.41 à 10.10
de 09.11 à 09.40	18	de 10.11 à 10.40
de 09.41 à 10.00	17	de 10.41 à 11.00
de 10.01 à 10.20	16	de 11.01 à 11.20
de 10.21 à 10.40	15	de 11.21 à 11.40
de 10.41 à 11.10	14	de 11.41 à 12.10
de 11.11 à 11.40	13	de 12.11 à 12.40
de 11.41 à 12.10	12	de 12.41 à 13.10
de 12.11 à 12.40	11	de 13.11 à 13.40
de 12.41 à 13.00	10	de 13.41 à 14.00
de 13.01 à 13.20	09	de 14.01 à 14.20
de 13.21 à 13.40	08	de 14.21 à 14.40
de 13.41 à 14.00	07	de 14.41 à 15.00
de 14.01 à 14.20	06	de 15.01 à 15.20
de 14.21 à 14.30	05	de 15.21 à 15.30
de 14.31 à 14.40	04	de 15.31 à 15.40
de 14.41 à 14.50	03	de 15.41 à 15.50
de 14.51 à 15.10	02	de 15.51 à 16.10
de 15.11 à 15.30	01	de 16.11 à 16.30
supérieur à 15.30	00	supérieur à 16.30

3 – Epreuve de plongée libre à 10 mètres de profondeur : coefficient 1

Au signal du jury, le candidat descend en apnée jusqu'au niveau de l'examineur dont le masque est à 10 m, lui fait face, s'identifie et remonte.

Par mesure de sécurité, à l'émersion, le candidat reste quelques instants sous contrôle du jury.

La notation est réalisée sur les bases suivantes :

- Descente à 10 m et retour en surface dans de bonnes conditions de sécurité : 10 points.
- Aisance à 10 m : de 1 à 6 points.
- Comportement à l'arrivée en surface : 1 à 4 points.

DEUXIEME GROUPE : PLONGEE SCAPHANDRE

Sous-groupe A (pour le maintien du sous-groupe un minimum de 80/160 points est requis) :

4 – Epreuve de Guide de Palanquée : coefficient 5

(se reporter aux compétences 1 et 8) (Aptitude A1)

Le support est une plongée d'exploration où le jury joue le rôle des plongeurs encadrés dont le niveau s'étend du plongeur débutant au plongeur confirmé. Le candidat tire un sujet indiquant les consignes du DP, les paramètres de la plongée, le niveau des plongeurs (PE12, PE20 ou PE40) et éventuellement d'autres informations (topologie, intérêts, etc.). La liste des sujets est élaborée par le jury, elle tient compte des contraintes environnementales (profondeur, relief, etc.).

Le candidat **dispose de 10 min de préparation** et a la possibilité de demander des informations complémentaires dès lors qu'elles sont du ressort du DP. L'épreuve se décompose en deux temps :

- Un briefing avant et après l'immersion coefficient 2 avec un partage de 15 points sur le briefing et 5 points sur le débriefing.
- La partie en immersion avec un coefficient 3, elle se déroule en temps réel (la durée de l'immersion est selon la profondeur et l'appréciation du jury entre 10 et 25 minutes) et sans simulation. Toute mise en danger est éliminatoire.

5 – Epreuve d'intervention sur plongeur en difficulté à 40 m : coefficient 3

(se reporter à la compétence 6) (Aptitude A2)

Le candidat doit intervenir sur un plongeur conscient, stabilisé à 40 m sur un fond plus important. Il doit le remonter dans une zone de profondeur de 5 à 3 m par tous les moyens à sa disposition et ce dans le respect de la procédure de sécurité. La situation peut être évolutive (perte de détendeur au cours de la remontée).

Sont pris en compte pour l'évaluation :

- La qualité de la prise en charge.
- Le temps de la remontée (10 à 17 m/min).
- Le profil de la remontée.
- L'arrêt au palier (entre 5 et 3 m).

Tout comportement impactant la sécurité est éliminatoire (manque de réactivité au fond, descendre au-delà de 42 m, redescendre au cours de la remontée, percer la surface sans arrêt au palier, etc.).

Sous-groupe B (pour le maintien du sous-groupe un minimum de 40 /80 points est requis) :

6 – Epreuve de démonstration technique d'une remontée sans embout (RSE) de 20 m : coefficient 2

(Aptitude A3)

La notation est faite sur les bases suivantes :

- Retrait sans délai du détendeur au signal du jury (qui correspond au top départ du chronomètre) et le garder en main tout le long de la remontée.
- Remontée à une vitesse compatible avec de bonnes conditions de sécurité comprise entre 10 et 17 m/min.
- Arrêt franc à -3 mètres (l'arrivée à -3 mètres correspondant au top fin du chronomètre).
- Tour d'horizon en maintenant ce niveau d'immersion.
- Reprise d'embout sur signe du jury avant de regagner la surface.

Sont déclarées éliminatoires :

- La reprise du détendeur en cours de remontée.
- Une durée totale de remontée de 20 à 3 m inférieure à 45 secondes (un temps supérieur à 1 min 45 s n'apporte pas de points supplémentaires).

Nota

Tout instructeur membre du jury et participant à l'évaluation de cette épreuve se réserve le droit d'interrompre toute remontée pouvant mettre en cause la sécurité.

Avant le début de l'épreuve, au fond, vérifier que le SGS est vide.

Pas d'hyperventilation préalable.

7 – Epreuve de matelotage : coefficient 2

(se reporter à la compétence 5)

Démonstration de l'exécution des nœuds marins usuels. Connaissance des règles élémentaires de sécurité et de navigation en mer, des manœuvres d'appareillage, de mouillage, et d'accostage d'un bateau. Si cette épreuve n'est pas comparable à celles du « permis bateau », elle doit permettre d'évaluer les qualités d'un équipier du Directeur de Plongée embarqué attentif à l'environnement marin.

TROISIEME GROUPE : THEORIE ET CONNAISSANCES GENERALES

8 – Décompression : résolution d'au moins un problème de tables de plongée fédérales MN90 (coefficient 3).

9 – Anatomie, physiologie et physiopathologie du plongeur (coefficient 4).

10 – Aspects théoriques de l'activité (coefficient 2).

11 – Matériel de plongée (coefficient 2).

12 – Cadre réglementaire de l'activité (coefficient 2).

NOTATION - OBTENTION DE L'EXAMEN

Les épreuves sont notées sur 20 et affectées de coefficients. Pour chaque groupe et sous groupe le total de points minimum à obtenir est le suivant :

- | | |
|---|--|
| Groupe 1, épreuves de condition physique : | minimum 50 points / 100. |
| Groupe 2, épreuves en plongée scaphandre : | minimum 120 points / 240 dont : |
| | o Sous-groupe A du groupe 2 : minimum 80 points / 160. |
| | o Sous-groupe B du groupe 2 : minimum 40 points / 80. |
| Groupe 3, épreuves de théorie et connaissances générale : | minimum 130 points / 260. |

Pour être reçu à l'examen le candidat doit :

- Obtenir un total général pour l'ensemble de toutes les épreuves d'au moins 300 points correspondant à une moyenne générale de 10/20.
- Ne pas avoir de note inférieure à 5/20.
- Obtenir la moyenne de 10/20 dans chacun des trois groupes d'épreuves 1, 2 et 3
- Avoir réalisé toutes les épreuves. Toute épreuve non faite, est éliminatoire.

À condition que le candidat ait participé sans abandon à l'ensemble de l'examen, et quelle que soit la structure organisatrice est considéré acquis et donne lieu à l'établissement d'une attestation de réussite par le président de la CTR responsable :

La partie pratique :

- Si le candidat a obtenu la moyenne dans le groupe 1 (condition physique), sans note éliminatoire, épreuves toutes faites.
- Si le candidat a obtenu la moyenne dans :
 - o le groupe 2, sous groupe A (plongée scaphandre), sans note éliminatoire, épreuves toutes faites.
 - o le groupe 2, sous groupe B (plongée scaphandre), sans note éliminatoire, épreuves toutes faites.
- Si le candidat a obtenu un minimum de 90 points en théorie, avec ou sans note éliminatoire dans le groupe 3 théorie et connaissances générale.

La partie théorique :

- si le candidat a obtenu la moyenne dans ce groupe 3 (théorie et connaissances générale) sans note éliminatoire, épreuves toutes faites.
- Si le candidat a obtenu un minimum de 120 points sur la totalité des groupes 1 (condition physique) et 2 (plongée scaphandre) avec ou sans note éliminatoire dans ces groupes.

La validité d'un groupe acquis est de 9 mois maximum à compter de la date à laquelle le candidat a présenté la première épreuve et pour un maximum de deux sessions de rattrapage.

Pour repasser la partie non acquise, le candidat peut se présenter dans n'importe quelle session organisée par un club, un Comité Départemental, sa CTR ou n'importe quelle autre CTR. Il doit repasser la partie complète (pratique ou théorique) à laquelle il a échoué et non uniquement le groupe d'épreuves.

DELIVRANCE DU BREVET – FORMALITES

Le brevet de Guide de Palanquée – Niveau 4 est délivré sous la signature du président de la CTR et des examinateurs, ou du président de la CTR et du président du jury.

Les Commissions Techniques Régionales sont dépositaires des documents suivants :

- Fichier Excel vierge tenant lieu de bordereau d'examen (en provenance du siège de la FFESSM).
- Brevets.

Avant l'examen, les organisateurs doivent disposer du fichier Excel « Initiateur » vierge valant bordereau de notes.

A charge de l'organisateur

- De saisir complètement le bordereau en utilisant le fichier Excel disponible sur le site internet (accès CTR) en apposant les numéros des brevets.
- De remplir les brevets en respectant les numéros portés sur le bordereau.
- De remettre les brevets aux lauréats.
- D'envoyer à la CTR dans les meilleurs délais (30 jours maximum) le fichier Excel renseigné.
- De conserver un exemplaire du fichier Excel.

A charge de la CTR

- De mettre à la disposition du délégué de la CTR le nombre de brevets numérotés et signés par le président de la CTR nécessaires.
- De mettre à la disposition du délégué de la CTR le fichier Excel permettant de saisir le bordereau de la session.
- De conserver un exemplaire du fichier Excel.
- D'importer le fichier Excel et de clôturer la session sur le site de la FFESSM (accès CTR).

A charge de l'administration fédérale

- D'établir, après clôture de l'examen GP par la CTR, les cartes doubles face FFESSM/CMAS et de les adresser directement aux lauréats.

DUPLICATA : sur demande ils peuvent être délivrés par le siège national de la FFESSM (carte double face), en précisant la date et le nom du Comité Régional organisateur de l'examen.

REFERENTIEL DE COMPETENCES

Compétence 1 : ACCUEIL DES PLONGEURS « Accueillir, conseiller et répondre aux demandes des plongeurs et du public »

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Adopter en toutes circonstances un comportement compatible avec les valeurs du sport et l'esprit fédéral sur les plans éthique, déontologique et d'hygiène de vie.	A un comportement respectueux des principes enseignés. Respecte la déontologie sportive et les règlements fédéraux. A un comportement en toute situation en cohérence avec les principes enseignés. Préserve l'intégrité physique des plongeurs.	
Accueillir et prendre en charge les plongeurs et le public potentiel.	Se présente de façon avenante, est à l'écoute et disponible en permanence.	L'étude des documents de plongée (carnet, passeport, certificat,...) reste de la responsabilité du DP.
Promouvoir la structure, la fédération et ses différentes activités.	Présente les atouts de la structure, de la fédération, incite à la pratique, cherche à intéresser et fidéliser les plongeurs.	
Informers sur les cursus de formation, sur les qualifications et sur les assurances.	Donne des informations utiles, complètes, adaptées, accessibles à la compréhension des plongeurs et adaptées à leur niveau de pratique.	
Questionner les plongeurs accueillis sur leur expérience, leurs attentes, leurs certifications, leurs équipements.	Pose des questions de manière à favoriser le dialogue. Connaît les documents et les renseignements nécessaires. S'assure de l'utilisation d'un matériel adapté. S'intéresse aux plongeurs, évalue leur profil, leur technicité, cerne leurs attentes.	Ceci doit permettre au GP de valoriser au mieux l'expérience des membres de sa palanquée.
Répondre aux questions, conseiller et renseigner les plongeurs et le public potentiel sur tous les sujets relatifs à l'activité.	Donne des informations pertinentes, complètes, adaptées et accessibles à la compréhension. Orientes les plongeurs conformément à leurs attentes et/ou leurs besoins.	

Compétence 5 : ORGANISATION « Participer à l'organisation de l'activité »

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Participer au choix d'un site et à l'organisation de la plongée.	Lit une carte marine : latitude, longitude, profondeurs, topographie, courants, marée,... Utilise un sondeur, un GPS, des amers,	Se limiter à une approche pragmatique qui s'appuie sur les connaissances en matelotage.
Participer aux manœuvres et à la mise en place des outils nécessaires à l'activité sur site.	Aide aux manœuvres d'amarrage, d'appareillage, de mouillage. Aide ou réalise l'installation des supports tels qu'un pendeur, un bloc de secours, un narguilé, ligne de vie, etc.	Ne pas enseigner de matelotage « théorique » mais appliqué et en situation.
Assister ou suppléer si nécessaire le Directeur de Plongée dans la préparation et la mise en œuvre des premiers secours.	Connaît la conduite à tenir pour tous les accidents de plongée en scaphandre et de plongée libre. Connaît les procédures d'évacuation. Relaie les directives du DP, prépare la zone d'accueil d'un accidenté, rappelle les plongeurs, aide ou met en place le matériel d'oxygénothérapie. Protège, isole un plongeur accidenté. Regroupe les autres membres de la palanquée pour analyse et surveillance. Utilise un moyen de communication approprié (VHF, téléphone,...). Renseigne une fiche d'évacuation.	Cette compétence est acquise par la qualification RIFAP.
Suppléer le Directeur de Plongée pour la surveillance de l'activité et la réalisation des actions de prévention.	Observe l'activité et les plongeurs, réagit aux situations non conformes ou à risques. Vérifie l'application des consignes du DP. Donne des conseils, met en place des moyens améliorant la sécurité ou le confort. Informe sur les dangers de l'environnement.	Il est rappelé que même lorsqu'il est suppléé, le DP en titre conserve sa responsabilité.

Compétence 6 : SECURISER L'ACTIVITE
« Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin »

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Expliciter les règles de sécurité visant à protéger les plongeurs et les autres personnes.	Communique et explique les règles de sécurité et les bonnes pratiques, en fonction du contexte. S'assure de leur compréhension. Met en lien la réglementation avec les caractéristiques de la plongée et le niveau réel des plongeurs.	
Participer à la surveillance de l'activité et réaliser des actions de prévention.	Observe les plongeurs et réagit aux situations non conformes ou potentiellement à risques. Donne des directives ou des conseils et met en place des moyens améliorant la sécurité ou le confort, informe sur les dangers de l'environnement. Donne les consignes nécessaires permettant aux plongeurs de prévenir pour eux-mêmes les incidents et accidents de plongée.	
Utiliser le matériel de secours.	Connaît le contenu de la trousse de secours à utiliser en fonction du type d'accident. Localise le matériel de secours, en vérifie l'état et le fonctionnement. Met la bouteille d'oxygène en service, réalise une oxygénothérapie normobare.	Cette compétence est acquise par la qualification RIFAP.
Intervenir auprès d'un plongeur en difficulté.	Détecte les situations à risques et met en œuvre des mesures de prévention. Prend en charge un plongeur en difficulté, lui apporte une aide selon une technique appropriée, le remonte en surface en cas de besoin en respectant les procédures et l'y maintient. Continue à prendre en charge les autres membres de la palanquée. Ramène un pratiquant en difficulté jusqu'au support (bord, bateau, annexe, cale, plage...).	Ici, c'est l'efficacité qui est le critère essentiel et non le coté démonstration technique.

Compétence 6 : SECURISER L'ACTIVITE
« Sécuriser l'activité, prévenir les risques et intervenir si besoin »
 (suite)

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Détail de la partie « Intervention »	<p>Agit dès l'observation d'un signe ou d'un comportement nécessitant une intervention.</p> <p>Pour toute intervention, évite autant que possible (pleine eau, plongeur non équilibré, ...) l'augmentation de la profondeur.</p> <p>Effectue les actions adaptées à la situation avant d'initier une remontée vers la surface (lorsqu'elle est nécessaire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournit une source d'air en cas de besoin. - Fait cesser tout effort en cas d'essoufflement. - Apporte une aide adaptée dans les autres cas (crampe, malaise, douleurs, inconscience,....). <p>Lorsqu'une remontée vers la surface est nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initie dès que possible et contrôle la remontée. - Surveille régulièrement le plongeur pris en charge ainsi que les autres membres de la palanquée. - Incite le plongeur en difficulté à participer aux actions nécessaires à la maîtrise de la remontée si son état le permet, exécute ces actions dans le cas contraire. - Utilise principalement les gilets de stabilisation comme moyen de remontée. - Réalise une procédure de décompression et d'arrivée en surface compatible avec l'urgence de la situation et la préservation de la sécurité. - Signale au support surface la situation. - Sécurise en surface le plongeur en difficulté en attendant l'intervention du support. 	<p>Les éléments importants sont la promptitude et la pertinence de la réaction, l'exécution rapide de mesures (stabilisation) évitant la descente de la palanquée suivies d'un enclenchement sans délai de la remontée lorsqu'elle est nécessaire.</p> <p>Les actions permettant au plongeur en difficulté de pouvoir se ventiler sont une priorité.</p> <p>La fourniture d'air doit être préférentiellement assurée avec un deuxième détendeur. L'échange d'embout (enseigné en simulation) est un palliatif ou un moyen intermédiaire avant la disponibilité d'un deuxième détendeur.</p> <p>Le palmage peut être utilisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour agir sur la position d'évolution lors de la remontée. - Dans les premiers instants de l'intervention, pour éviter à la palanquée de couler, en précisant que l'effort correspondant doit être contrôlé et rapidement arrêté et remplacé par l'utilisation des gilets. Aucun gilet ne doit être purgé avant d'avoir acquis une tendance certaine à remonter. <p>La vitesse de remontée peut être légèrement supérieure aux vitesses (variables) des différents outils de décompression, en fonction de la profondeur, et tout au long de la remontée. L'arrivée en surface doit se faire en sécurité, précédée d'un arrêt et d'un tour d'horizon entre 5 et 3 m de profondeur.</p>

Compétence 7 : CONNAISSANCES SUPPORT
« Posséder les connaissances en appui des compétences requises »

Savoirs	Critères de réalisation	Commentaires
Réglementation relative à l'activité.	Cite les principales exigences applicables à son contexte, explique leur esprit.	Code du Sport, Manuel de Formation Technique, responsabilités, assurance, certificat médical,...
Entretien courant du matériel, règles d'hygiène, qualités et performances attendues d'un équipement selon sa fonction, montage et vérifications, réglementation éventuelle.	Entretient le matériel correctement, l'installe, vérifie son fonctionnement.	
Risques de l'activité, mesures de prévention et bonnes pratiques.	Cite les principaux risques et sait expliciter les mesures de prévention. Cite les manifestations observables lors de la survenue des incidents courants de plongée.	
Outils et procédures de décompression.	Explique les principes de différents outils de décompression, leurs conditions d'utilisation et leurs limites, leurs avantages et inconvénients. Mobilise ces connaissances avant et après l'immersion de s palanquées.	
Navigation, météorologie marine.	Décrit et commente les éléments figurants dans un bulletin météo. Connaît les règles élémentaires de navigation maritime.	
Environnement maritime.	Décrit la faune et flore. Connait les comportements pour le respect de l'environnement. Cite les règles relatives au respect de l'environnement et explique leur esprit.	Au moins les espèces les plus rencontrées en plongée et celles spécifiques au site. Doit faire évoluer sa palanquée sans nuire à l'environnement.

Compétence 8 : GUIDE D'EXPLORATION

« Prendre en charge et guider un groupe de plongeurs en exploration »

L'aptitude A1 préalable à la présentation de l'examen final se réfère à cette compétence.

Elle doit être attestée par un MF1 ou BEES1 minimum, titulaire de la licence fédérale en cours de validité.

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Appliquer les consignes données par le Directeur de Plongée.	S'approprie parmi les directives du DP celles concernant sa palanquée.	Site, conditions de plongée, etc.
Définir le déroulement de la plongée et le présenter à sa palanquée.	Adapte la plongée selon l'ensemble du contexte. Commente : - Le site et le déroulement de la plongée : parcours et profils de plongée prévus, durée, profondeur max, ... - Les procédures de descente et de remontée, la procédure de décompression (tables, ordinateurs,...). - Les moyens mis en œuvre, les conditions de mise à l'eau et de remontée à bord, l'immersion, l'émersion. - Les bonnes attitudes vis-à-vis de l'environnement.	En fonction des éléments recueillis auprès du Directeur de Plongée et lors de la prise de connaissance de la palanquée.
Aider à l'embarquement ou au débarquement des plongeurs.	Aide les plongeurs à monter à bord et s'installer, aide à embarquer le matériel et le ranger, etc., en particulier dans le cas du public jeune et des seniors.	Il s'agit avant tout de rechercher une attitude participative, une implication.
Guider toute palanquée dans la zone d'évolution correspondant aux prérogatives des plongeurs qui la composent.	Guide et gère la palanquée durant toutes les phases de la plongée. Respecte les paramètres fixés par le DP. Fait respecter la cohésion de la palanquée, les procédures et les paramètres de plongée. Montre les éléments intéressants de la faune et flore. Donne des consignes d'évolution visant à préserver l'environnement. Surveille tous les plongeurs. Co-responsabilise les plongeurs dans leur évolution.	Sont listés ici les principaux critères de réalisation intervenant lors de la phase en immersion.
Comprendre le site et les conditions environnementales.	Décrit la topographie approximative du site et les conditions probables de plongée à partir de la présentation du DP et de sa propre observation de l'environnement. Echange sa perception du site avec les membres de la palanquée.	Le GP doit s'approprier les informations fournies par le DP et utiliser sa propre connaissance ou observation du site. Le droit de retrait est bien sur toujours applicable.

Compétence 8 : GUIDE D'EXPLORATION
« Prendre en charge et guider un groupe de plongeurs en exploration »
 (suite)

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Utiliser le milieu ou un instrument d'orientation pour se diriger.	Maîtrise le parcours de son évolution sous-marine à l'aide de repères naturels ou artificiels : relief, lumière, courant,.... Utilise en complément un instrument d'orientation lorsque les conditions le rendent nécessaire.	Le GP doit savoir « trouver son chemin » pour atteindre la ou les zones d'intérêt pendant la plongée et émerger au retour à une distance raisonnable (maximum 50 m dans les conditions les plus défavorables). Il doit savoir à tout moment approximativement où il se trouve sur le site et rester maître du parcours effectué.
Adapter la plongée en cours de déroulement en fonction des conditions de plongée rencontrées en évolution.	Modifie le déroulement prévu de la plongée ou les paramètres fixés par le DP dans le sens de la sécurité, du confort ou du niveau d'intérêt si une raison quelconque nécessite une telle adaptation. Module les efforts en fonction des capacités des plongeurs. Interrompt une plongée si les conditions en immersion le nécessitent.	Ici, c'est le bon sens qui doit prévaloir.
Faire le bilan de la plongée avec les participants et donner à chacun des informations ou conseils appropriés.	Restitue ses observations et organise les échanges sur le déroulement de la plongée et le comportement des plongeurs. Donne des conseils utiles pour la pratique et l'amélioration technique de chaque plongeur.	
Commenter l'environnement marin.	Décrit l'environnement maritime du site, ainsi que la faune et la flore. Cite les noms communs d'espèces animales et végétales rencontrées,...	Il ne s'agit pas de rechercher des connaissances « spécialisées » (biologie sous-marine) mais une connaissance vulgarisée destinée à être communiquée par le GP à un public large et néophyte. La formation initiale du GP concerne en priorité l'environnement de la zone littorale où se déroule la formation.

Compétence 15 : ENVIRONNEMENT « Connaître et respecter l'environnement subaquatique »

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Evoluer en limitant son impact sur le milieu.	Maîtrise sa stabilisation, son palmage, sa ventilation afin de ne pas perturber le milieu.	Le GP doit être un exemple.
Partager ses observations.	Fait preuve de techniques d'approche propices à l'observation. Maîtrise les instruments source de perturbations (lumière, bruit, bulles). Adapte sa vitesse de palmage, choisit sa position par rapport aux plongeurs guidés, s'équipe de matériel (lampe, planchettes...) afin de favoriser l'observation de chacun.	Il s'agit de susciter l'intérêt des plongeurs.
Connaître la charte internationale du plongeur responsable.	Applique les gestes et attitudes décrites dans la charte. Identifie les comportements inadéquats et les corrige.	Il s'agit pour le GP de sensibiliser les plongeurs qu'il encadre au respect et à la préservation de l'environnement en développant des comportements adéquats.
Connaître les critères d'identification significatifs pour l'ensemble des groupes d'animaux et de végétaux subaquatiques. Savoir lire et interpréter des traces et indices de présence animale. Connaître les différents habitats (pleine eau, fond rocheux, fonds sableux, herbiers, récifs coralliens, coralligène). Connaître les principaux facteurs physiques (température, salinité, courant, lumière) qui influencent la répartition des espèces.	Identifie les espèces dans leur milieu. Fournit de brèves explications sur leur comportement, leur mode de vie, leur habitat et leur éventuel statut de protection. Sait mener un briefing sur l'intérêt naturaliste du site.	Il s'agit de renseigner et informer les plongeurs sur l'écologie et les espèces du site exploré ; de répondre aux questions que les plongeurs sont susceptibles de poser sur l'aspect naturaliste du site. On se limitera aux clés de détermination, dont le GP maîtrisera l'utilisation. La classification phylogénétique est hors sujet. L'usage du latin sera réservé aux espèces ne possédant pas de noms communs.
Savoir seconder le DP dans l'organisation de la plongée.	Recueille les informations relatives à la nature du site (type de fond, topographie, espèces présentes, saisonnalité, ...). Limite l'impact du mouillage sur les fonds (par l'utilisation d'un parachute d'ancre ou tout autre moyen).	Il s'agit de prendre en compte l'impact d'une plongée sur le milieu et de mettre en œuvre les moyens nécessaires au respect de la préservation du milieu visité.
Connaître la réglementation concernant la protection du milieu : les aires marines protégées, les espèces protégées.	Connaît les principaux types d'aires marines protégées et leurs règles concernant la pratique de la plongée (libre et en scaphandre). Connaît les différents statuts de protection des espèces subaquatiques. Connaît les espèces subaquatiques protégées des eaux françaises.	Il s'agit de faire pratiquer l'activité dans le respect des réglementations.

Compétence 15 : ENVIRONNEMENT
« Connaître et respecter l'environnement subaquatique »
(suite)

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Savoir préparer une sortie.	S'informer sur le contexte environnemental de la région, du pays (cultures, ressources...), sur les milieux et les espèces rencontrées, leur fragilité, leur dangerosité, sur leur comportement et leur statut de protection.	

CONTENU ET DEROULEMENT DES EPREUVES

EPREUVE 1 – CONDITION PHYSIQUE : nages

Epreuve	Commentaires et limites	Conditions de réalisation	Examen
Nage PMT.	Mise en évidence des qualités aérobies : Une condition physique suffisante est indispensable pour un Guide de Palanquée.	En combinaison, lest et PMT, effectuer un parcours de 800 m chronométré.	Voir barème de notation dans « EPREUVES DE L'EXAMEN ».
Nage en capelé.	Mise en évidence de capacités de puissance.	Le plongeur doit être normalement équipé (SGS) et faire le parcours en nage ventrale en ventilant sur tuba sur une distance de 500 m chronométré.	Voir barème de notation dans « EPREUVES DE L'EXAMEN ».

EPREUVE 2 – CONDITION PHYSIQUE : plongée libre

Epreuve	Commentaires et limites	Conditions de réalisation	Examen
Plongée libre.	Rechercher une capacité minimale à l'apnée.	Après une technique d'immersion efficace, descendre à 10 mètres dans des conditions d'aisance jusqu'à un moniteur. Se stabiliser à son niveau, répondre au signe OK, s'identifier et remonter avec un tour d'horizon stabilisé. Le tuba en bouche n'est pas obligatoire.	Indicateurs pris en compte à l'examen final : <ul style="list-style-type: none"> ● Les 10 m ne sont pas atteints : <u>Eliminatoire</u> ● Les 10 m sont atteints mais le plongeur ne peut se stabiliser et remonte vite : ± 5/20. ● Le plongeur fait l'épreuve définie avec précipitation: ± 8/20. ● Le plongeur manifeste de l'aisance : ± 12/20. ● Grande aisance : ± 16/20. ● Démonstration parfaite : = 20/20.

EPREUVE 3 – CONDITION PHYSIQUE : mannequin

Epreuve	Commentaires et limites	Conditions de réalisation	Examen
Mannequin.	C'est une épreuve de condition physique qui teste les qualités d'apnée associées à la nage et à une simulation de sauvetage.	<p>Le lest ne permet pas au plongeur de couler sur une expiration forcée.</p> <p>Effectuer 100 m PMT puis un canard, et une apnée à 5 m en déplacement pendant 20 s minimum puis récupération en surface de 10 s maximum. ensuite remonter le mannequin de 1,5 Kg de poids apparent, faire un signal de détresse en direction du bateau puis le tracter sur 100 m, voies respiratoires hors de l'eau.</p> <p>L'atelier est balisé avec deux bouées. Le mannequin est immergé sous l'une d'entre elles à une profondeur comprise entre 4 et 6 mètres.</p> <p>Les virages de la nage et du tractage s'effectuent autour de ces bouées sauf conditions particulières.</p> <p>La prise du mannequin doit correspondre à la réalité, c'est-à-dire être applicable sur une véritable personne.</p> <p>Le mannequin devra être maintenu la face hors de l'eau, selon la prise classique (bras placé sous l'aisselle, main sur la poitrine, tête du mannequin sur l'épaule) en se déplaçant sur le dos.</p> <p>Si le candidat échoue dans la récupération du mannequin il peut faire une seconde tentative le chronomètre n'étant pas arrêté.</p>	Voir barème et critères de notation dans « EPREUVES DE L'EXAMEN ».

EPREUVE 4 – GUIDE DE PALANQUEE : avant l'immersion

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Commentaires et limites	Conditions de réalisation	Examen
<p>Etre capable de :</p> <p>Ecouter et intégrer les consignes du DP.</p> <p>S'informer auprès du DP.</p> <p>Accueillir, prendre en charge et informer la palanquée sur le déroulement de la plongée en tenant compte du niveau des plongeurs.</p> <p>Intégrer les consignes du DP.</p> <p>Organiser et gérer la mise à l'eau en sécurité.</p> <p>Organiser et gérer l'immersion en sécurité.</p>	<p>Le GP doit écouter le briefing du DP et prendre en compte les éléments qui lui serviront à organiser son action.</p> <p>Le sujet peut nécessiter une demande d'information utile à sa réalisation.</p> <p>Le GP prend en charge sa palanquée et déroule son briefing jusqu'à l'immersion.</p> <p>Le GP prend en compte et intègre les consignes du DP dans son briefing.</p> <p>Le GP vérifie le matériel et assure la phase de mise à l'eau en lien avec la nature des plongeurs encadrés (débutants aux plongeurs confirmés).</p> <p>Le GP assure le regroupement de sa palanquée et prépare l'immersion.</p>	<p>Le jury évalue :</p> <p>L'attention portée aux consignes du DP.</p> <p>La capacité à identifier les éléments manquants et utiles.</p> <p>La qualité de la prise en charge de la palanquée (nature des plongeurs, moyens de décompression, expérience des plongeurs, etc.).</p> <p>La pertinence des consignes données (organisation de la plongée, sécurité, respect des consignes, etc.).</p> <p>Le comportement du GP et l'efficacité de son organisation.</p> <p>Le comportement lors de l'immersion (regroupement de la palanquée, attitude du GP, etc.).</p>	<p>Mise en situation sur une plongée d'exploration avec des plongeurs relevant des prérogatives du GP (PE12, PE20 ou PE40).</p> <p>Le candidat prend connaissance du sujet et le traite jusqu'à l'immersion.</p>

EPREUVE 4 – GUIDE DE PALANQUEE : pendant l'immersion

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Commentaires et limites	Conditions de réalisation	Examen
<p>Etre capable de :</p> <p>Gérer la descente.</p> <p>Gérer le regroupement au fond.</p> <p>Assurer le déroulé de la plongée dans le respect des consignes du DP.</p> <p>S'adapter aux situations imprévues dans le sens de la sécurité.</p>	<p>Le GP assure la phase de descente avec une palanquée groupée. Il assure sa sécurité. L'organisation et les choix techniques (pendeur, pleine eau, etc.) tiennent compte du contexte de la plongée (niveau des plongeurs, nature du site, clarté de l'eau, courant, etc.).</p> <p>Le GP assure la cohésion de la palanquée, il communique avec les plongeurs et vérifie que tout va bien avant de démarrer l'exploration.</p> <p>Le GP évolue conformément aux indications données aux plongeurs et dans le respect des consignes du DP.</p> <p>Le GP est réactif aux situations non prévues (courant au fond, turbidité de l'eau, température, etc.). Les adaptations vont dans le sens de la sécurité (réduction du temps de plongée, modification du parcours, réduction de la profondeur etc.).</p>	<p>Le jury évalue :</p> <p>Le comportement du GP, l'efficacité et la pertinence des actions mises en œuvre.</p> <p>Le comportement du GP, l'attention qu'il porte aux plongeurs, son efficacité et sa sérénité.</p> <p>Le respect des consignes du DP et des indications du briefing.</p> <p>La capacité à réagir et à s'adapter. La pertinence des analyses et l'efficacité. La sécurité de la palanquée doit rester au cœur des préoccupations de GP.</p>	<p>Mise en situation sur une plongée d'exploration avec des plongeurs relevant des prérogatives du GP (PE12, PE20 ou PE40).</p> <p>Le candidat traite le sujet de l'immersion au retour en surface.</p>

EPREUVE 4 – GUIDE DE PALANQUEE : pendant l'immersion (suite)

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Commentaires et limites	Conditions de réalisation	Examen
Etre capable de :		Le jury évalue :	
S'orienter.	Le GP guide sa palanquée, il s'appuie sur les éléments naturels (soleil, relief, etc.) mais aussi à l'aide d'instruments.	La maîtrise de l'orientation qu'elle soit instinctive ou avec instrument. Le retour est conforme aux prévisions.	
Agrémenter la plongée.	Le GP exploite les ressources du site (faune, flore, relief, etc.). Il a également le souci du respect de l'environnement et s'implique dans une action éducative.	La capacité à exploiter les ressources du site, l'exemplarité dans le comportement.	
Intervenir en fonction du comportement des membres de la palanquée.	Le GP est attentif aux comportements des plongeurs et réagit lorsqu'ils ne sont pas conformes au bon déroulement de la plongée ou quand ils génèrent des situations potentiellement dangereuses.	L'attention portée aux plongeurs, la réactivité et l'efficacité de l'action du GP. Sa pertinence et sa sérénité. L'intervention nécessitant une assistance sera évaluée dans une autre compétence.	
Gérer la fin de la plongée et le retour en surface.	Le GP gère la fin de plongée et le retour en surface en toute sécurité, il communique avec les plongeurs et veille à la cohésion de la palanquée. Il organise une procédure de décompression pertinente et efficace. Si nécessaire, il balise les paliers à l'aide du parachute.	La pertinence de la procédure de décompression, le comportement du GP lors des paliers (regroupement, maintien des profondeurs, surveillance des instruments, etc.).	

EPREUVE 4 – GUIDE DE PALANQUEE : après l’immersion

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Commentaires et limites	Conditions de réalisation	Examen
<p>Etre capable de :</p> <p>Gérer le retour au bateau.</p>	<p>Le GP assure la gestion du retour au bateau et la cohésion de la palanquée et ce en relation avec le niveau et la spécificité des plongeurs (niveau technique, âge, forme physique et psychologique, etc.).</p>	<p>Le jury évalue :</p> <p>Le comportement du GP, l'attention portée aux plongeurs et les consignes données.</p>	<p>Mise en situation sur une plongée d'exploration avec des plongeurs relevant des prérogatives du GP (PE12, PE20 ou PE40).</p> <p>Le candidat traite la phase de débriefing et de fin de plongée.</p>
<p>Assurer le débriefing, commenter le déroulement de la plongée.</p>	<p>Le GP reprend les faits marquants de la plongée, il donne des informations sur les éléments observés. Il donne des explications sur d'éventuelles interventions et recadre si nécessaire les plongeurs et ce dans le respect de ses prérogatives (rôle de conseil).</p>	<p>La pertinence des commentaires. Le bien-fondé des observations et remarques faites aux plongeurs La cohérence des conseils prodigués.</p> <p>Le GP reste dans ses prérogatives d'encadrant sans déborder sur celles d'enseignant.</p>	
<p>Observer et surveiller.</p>	<p>Le GP reste en contact avec sa palanquée, apporte une aide éventuelle au déséquipement, rappelle les consignes de sécurité (s'informer, communiquer, prévenir en cas de signes inhabituels).</p>	<p>L'action et le comportement du GP.</p> <p>La pertinence des informations et des conseils prodigués.</p>	

EPREUVE 5 – INTERVENTION SUR UN PLONGEUR EN DIFFICULTE A 40 m

L'aptitude A2 préalable à la présentation de l'examen final se réfère à cette épreuve.

Elle doit être attestée par un MF1 ou BEES1 minimum, titulaire de la licence fédérale en cours de validité.

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Commentaires limites	et Conditions de réalisation	Examen
<p>Prendre en charge un plongeur en difficulté avec respect des règles de sécurité en vigueur et sans générer de situation de sur-accident.</p>	<p>Le GP agit en réaction à toute circonstance nécessitant une intervention sur un plongeur en difficulté entre 0 et 40 m (essoufflement, narcose, panne d'air, etc...). Les plongeurs sont équilibrés à 40 m sur un fond supérieur et l'assisté est conscient. Le GP doit prendre en charge au fond le plongeur, le remonter en respectant les vitesses préconisées, assurer un palier lorsqu'il est possible et nécessaire. L'intervention est efficace, sereine et sécurisante. L'intervenant doit pouvoir s'adapter à une situation évolutive (perte de conscience, lâché de détenteur...)</p>	<p>La prise en charge doit être rapide et sécurisante. Elle est adaptée à la nature du problème. La remontée se fait à une vitesse comprise entre 10 et 17 m par minute. L'arrêt entre 5 et 3 m est marqué, le tour d'horizon permet de sécuriser l'arrivée en surface. Tout au long de l'intervention le GP a une attitude sereine et sécurisante.</p>	<p>Prendre en charge un plongeur en difficulté, dans le respect des règles de sécurité en vigueur et sans générer de situation de sur-accident.</p>

EPREUVE 6 – REMONTEE SUR EXPIRATION

L'aptitude A3 préalable à la présentation de l'examen final se réfère à cette épreuve.

Elle doit être attestée par un MF1 ou BEES1 minimum, titulaire de la licence fédérale en cours de validité.

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Commentaires et limites	Conditions de réalisation	Examen
<p>Remontée Sans Embout d'une profondeur de 20 m.</p> <p>Démontrer la capacité à maîtriser la technique permettant de remonter de -20 mètres à -3 mètres sans embout en bouche.</p>	<p>Cette épreuve simule une circonstance telle qu'une panne d'air. Elle permet par transfert des compétences de cette situation d'évaluation à 20 mètres la maîtrise de cette situation dans l'ensemble des situations rencontrées.</p>	<p>Avant le début de l'épreuve, au fond, vérifier que le SGS est vide.</p> <p>Pas d'hyperventilation préalable.</p> <p>A la demande du formateur, enlever l'embout sans délai et le garder à la main.</p> <p>Après un début d'expiration, commencer la remontée.</p> <p>Le départ peut être effectué en plein eau.</p> <p>Le début de la remontée peut être assez rapide.</p> <p>Reprendre le plus rapidement possible la vitesse préconisée pour la décompression (comprise entre 10 et 17 m/min)</p> <p>Effectuer un net ralentissement dans l'espace proche de la surface et un arrêt franc à -3 mètres.</p> <p>Effectuer un tour d'horizon en maintenant le niveau d'immersion avant de remettre le détendeur en bouche.</p> <p>Ne rejoindre la surface que sur signe du formateur avec l'embout en bouche.</p> <p>En cas de palier celui-ci s'effectue obligatoirement en binôme.</p>	<p>Indifféremment sur un fond ou en pleine eau, selon le choix du jury.</p> <p>Le Système Gonflable de Stabilisation doit rester totalement vide pendant cette épreuve.</p> <p>Le jury se réserve le droit d'interrompre toute remontée pouvant mettre en cause la sécurité.</p>

EPREUVE 7 – MATELOTAGE

Connaissances	Commentaires et limites	Conditions de réalisation
Etre capable de participer aux manœuvres et à la mise en place des outils nécessaires à l'activité sur site.	Manœuvres d'amarrage, d'appareillage, de mouillage, d'accostage. Installation des supports tels qu'un pendeur, un bloc de secours, un narguilé, une ligne de vie, etc. Connaissance des règles élémentaires de sécurité et de navigation en mer.	Epreuve orale et pratique (Démonstration de l'exécution des nœuds marins usuels).

EPREUVE 8 – CONNAISSANCES SUPPORT : DECOMPRESSION

Connaissances	Commentaires et limites	Conditions de réalisation
<p>DECOMPRESSION</p> <p><u>Utilisation des tables de plongée fédérales.</u></p> <p>Tous les cas d'utilisation et toutes les possibilités de lecture : plongées simples, successives, consécutives, remontées « anormales » (lentes, rapides, paliers interrompus). Utilisation de l'O₂ aux paliers et en surface. Altitude. Utilisation théorique en cas de plongée au Nitrox.</p> <p><u>Connaissance sur les calculateurs.</u></p> <p><u>Cohabitation des procédures de décompression différentes.</u></p>	<p>Eviter les problèmes irréalistes mais travailler plutôt sur des cas concrets nécessitant une maîtrise de l'utilisation de la table (vitesse d'utilisation).</p> <p>Principe de fonctionnement à l'exclusion de toute notion d'électronique. Principes d'utilisation, limites d'utilisation.</p> <p>Etude des solutions permettant de concilier le respect de la liberté du choix de chaque plongeur avec les impératifs de la plongée en collectivité : sécurité et cohésion des palanquées.</p>	<p>Epreuve par écrit pouvant comporter deux types de problèmes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des tables de plongée fédérales MN90 actualisées. - Etude de cas concrets mettant en jeu diverses procédures de décompression. <p>Savoir résoudre tous les cas de figures avec une bonne fiabilité et rapidement.</p> <p>Etablir les parallèles avec l'utilisation des tables de plongée fédérale MN90 actualisées.</p> <p>Connaitre les règles de sécurité qui permettent de gérer une palanquée dont les plongeurs utilisent des procédures différentes.</p>

EPREUVE 9 – CONNAISSANCES SUPPORT : ANATOMIE, PHYSIOLOGIE ET PHYSIOPATHOLOGIE DU PLONGEUR

Connaissances	Commentaires et limites	Conditions de réalisation
<p>ANATOMIE, PHYSIOLOGIE ET PHYSIOPATHOLOGIE DU PLONGEUR</p> <p><u>Anatomie des appareils ventilatoire et circulatoire :</u> Petite et grande circulation : le cœur. Importance de la circulation cérébrale. Localisation des chémorécepteurs et barorécepteurs. Shunts, FOP.</p> <p><u>Physiologie de la ventilation et de la circulation :</u> Motricité de la cage thoracique. Volumes pulmonaires (soufflet et pneumogramme). Révolution cardiaque.</p> <p><u>Echanges alvéolaires et transport des gaz respiratoires par le sang :</u> Air inspiré, air expiré, air alvéolaire et hématoxémie. Propriétés de l'hémoglobine. Oxygène. Transport du CO₂ :</p> <p>Plasma et hématies. La régulation du CO₂ sanguin.</p> <p><u>Anatomie et fonctionnement de l'oreille :</u> Audition et équilibration.</p> <p><u>Notions sur le système nerveux.</u></p>	<p>Etablir le rapport entre l'activité des muscles de la ventilation (diaphragme, muscles releveurs et abaisseurs des côtes) et les volumes ventilatoires. Evolution en immersion. Se limiter aux définitions de diastole générale, systole auriculaire et ventriculaire.</p> <p>Construction d'un schéma montrant la diffusion des gaz par différence de Pp. Constance de la Pp de CO₂ alvéolaire en fonction de la profondeur.</p> <p>Différentes formes de transport (dissoute ou combinée) des gaz.</p> <p>Explication des deux fonctions de l'oreille.</p> <p>Définir : cerveau, cervelet, tronc cérébral, moelle épinière et nerfs.</p>	<p>Epreuve d'anatomie, physiologie et de physiopathologie du plongeur par écrit.</p> <p>Réalisation des schémas limités aux principes généraux et mise en place de légendes sur des planches anatomiques muettes.</p> <p>Pouvoir représenter le soufflet pulmonaire et établir le rapport avec le pneumogramme. Savoir décrire une révolution cardiaque.</p> <p>Savoir justifier par la physiologie les mécanismes de certains accidents. Connaitre les rapports causes/conséquences.</p> <p>Localisation de ces organes.</p>

EPREUVE 9 – CONNAISSANCES SUPPORT : ANATOMIE, PHYSIOLOGIE ET PHYSIOPATHOLOGIE DU PLONGEUR (suite)

Connaissances	Commentaires et limites	Conditions de réalisation
<u>Barotraumatisme : oreilles, sinus, dents, surpression pulmonaire, placage de masque, estomac.</u>	La grande variabilité des symptômes devra être bien assimilée afin que les connaissances du futur Guide de Palanquée ne soient pas enfermées dans des scénarios trop rigides. On cherchera donc à privilégier les connaissances se rapportant à des cas concrets qui ne correspondent pas forcément à la description théorique avec exactitude. Les symptômes décrits devront être systématiquement envisagés en association avec les mécanismes dont ils sont la conséquence.	Savoir décrire : <ul style="list-style-type: none"> ● Circonstances possibles de l'accident. ● Manifestations observables et conséquences. ● Connaissances physiologiques des mécanismes mis en cause. ● Secourisme (le traitement médical peut être évoqué pour information). ● Prévention. Insister sur le rôle de Guide de Palanquée.
<u>Accidents de décompression : aigu et chronique.</u>	Facteurs favorisants, facteurs déclenchant (SP, CO ₂ ...), prévention.	
<u>Accidents toxiques : Essoufflement, hyperoxie et narcose.</u>	Syncope hypoxique, samba, effet de l'hyperventilation.	
<u>Accidents de l'apnée.</u>		
<u>Noyade.</u>		
<u>Autres accidents liés au milieu : le froid.</u>	Vasomotricité, thermogénèse, accidents liés.	
<u>Les animaux toxiques, la flore, le courant, la houle, les filets...</u>		

EPREUVE 10 – CONNAISSANCES SUPPORT : ASPECTS THEORIQUES DE L'ACTIVITE

Connaissances	Commentaires et limites	Conditions de réalisation
<p>ASPECTS THEORIQUES DE L'ACTIVITE</p> <p><u>Flottabilité :</u> Poids réel, poids apparent, problèmes de relevage en association avec la loi de Mariotte. Densité et masse volumique.</p> <p><u>Compressibilité des gaz :</u> Maîtrise des problèmes de tampon. La température : Loi de Charles. Consommations, relevages.</p> <p><u>Pression partielle : règles de Dalton :</u> Toxicité des gaz. Notions sommaires sur les Nitrox.</p> <p><u>Dissolution de N₂ dans le corps :</u> Loi de Henry. Connaissance du modèle de Haldane: notion de compartiment. Connaissance très succincte de l'existence d'autres modèles : diffusion, bulles circulantes,...</p> <p><u>Optique et acoustique :</u> Absorption, réflexion, réfraction, champ de vision, vitesse de propagation du son.</p>	<p>Cas aussi proche que possible de la réalité.</p> <p>Problèmes chiffrés simples avec des résultats qui tombent juste.</p> <p>P.V = n.R.T. est hors sujet. Se limiter à des problèmes dont les données chiffrées sont simples.</p> <p>Les mélanges ternaires ou binaires autres que les Nitrox n'ont pas à être traités.</p> <p>Les calculs se limiteront à des périodes entières, la maîtrise de la formule exponentielle est hors sujet, de même que le calcul de la durée d'un palier.</p> <p>Aucune formule trigonométrique n'est au programme.</p>	<p>Epreuve de physique par écrit et comportant au moins 3 problèmes différents et indépendants.</p> <p>Savoir calculer des limites de toxicité et des (%) des mélanges.</p> <p>Savoir déterminer une tension de N₂ dans un compartiment (limité à des périodes entières). Savoir déterminer la sursaturation critique. Savoir déterminer un compartiment directeur. Savoir déterminer une profondeur de palier pour un compartiment donné.</p>

EPREUVE 11 – CONNAISSANCES SUPPORT : MATERIEL DE PLONGEE

Connaissances	Commentaires et limites	Conditions de réalisation
<p>MATERIEL DE PLONGEE</p> <p><u>Le compresseur :</u> Schémas de principes. Diagnostic des pannes simples et entretien courant.</p> <p><u>Le bloc :</u> Inscriptions et matériau. Robinetterie : conservation Cas particulier : le bi-bouteille.</p> <p><u>Détendeurs.</u></p> <p><u>1^{er} étage :</u> Clapet piston, clapet membrane et améliorations.</p> <p><u>2^{ème} étage :</u> Clapet aval et améliorations. Détendeur de l'élève éventuellement.</p> <p><u>Appareils de mesure :</u> Manomètres, profondimètres et calculateurs.</p>	<p>Avoir des connaissances théoriques suffisantes qui permettront au futur GP de recevoir une formation ultérieure afin de pouvoir utiliser un compresseur.</p> <p>Connaissances théoriques suffisantes pour qu'une formation complémentaire permette de savoir effectuer les petites opérations courantes.</p> <p>L'étude du détendeur à un étage doit être limitée au principe de fonctionnement.</p> <p>Principes de fonctionnement à partir de l'étude du bilan des forces.</p> <p>On se limitera à l'étude des cas les plus fréquents et aux différentes améliorations : réglages, compensation, effet de trompe... L'étude d'autres types à partir de planches ou d'éclatés peut permettre l'évaluation de la compréhension des mécanismes.</p> <p>Principes très simples du fonctionnement des calculateurs. Aucune notion d'informatique ou d'électronique n'est exigible.</p>	<p>Epreuve orale de connaissances à partir de planches, de diapos ou d'éclatés.</p> <p>Réalisation d'un schéma de principe d'un étage de compression. Savoir expliquer les problèmes courants liés à l'utilisation.</p> <p>Savoir lire une planche ou un éclaté et expliquer le fonctionnement de l'appareil.</p> <p>Savoir lire une planche et exposer les principes de fonctionnement en faisant le bilan des forces agissant sur les pièces mobiles. Capacité à établir un diagnostic pour une panne simple.</p>

EPREUVE 12 – CONNAISSANCES SUPPORT : CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ACTIVITE

Connaissances	Commentaires et limites	Conditions de réalisation
CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ACTIVITE		Epreuve écrite ou orale. Connaître les normes d'encadrement du Guide de Palanquée prévues par le Code du Sport.
<u>Responsabilité civile et pénale du GP</u> <u>Obligation de moyen et de résultat, notion de mise en danger d'autrui.</u>	Les connaissances se limiteront aux prérogatives du GP.	
<u>La licence, l'assurance et le certificat médical.</u>	Les informations permettant au GP d'exercer son activité dans le cadre d'une structure, en respectant la législation.	
<u>L'accès au monitorat (E2, E3) et au Directeur de Plongée.</u>		
<u>Textes réglementaires concernant le matériel et les stations de gonflage.</u>		
<u>Réglementation des bateaux de plongée.</u>	Lister le matériel obligatoire sur un bateau de plongée (matelotage).	
<u>Connaissances succinctes sur la structure de la FFESSM.</u>	L'organisation de la fédération.	
<u>Connaissance des brevets de plongeurs et moniteurs CMAS.</u>	Equivalences ou passerelles entre la FFESSM et les autres organismes.	
<u>Diverses interdictions : capture d'animaux avec bouteilles, épaves, objets divers... Réserves, zones interdites.</u>		
<u>Types de permis bateau requis pour la plongée.</u>		
<u>Où prendre l'information ?</u>	Manuel, sites web, publications.	

APTITUDES A LA PRESENTATION DES EPREUVES DE L'EXAMEN

Délivrées à M., Mme _____

APTITUDE A1 « Guide de Palanquée »

Se référer au chapitre « Epreuves de l'examen » du MFT et aux compétences C1 « Accueil des plongeurs », C5 « Organisation », C8 « Guide d'exploration » et C15 « Environnement » du référentiel de compétences.

Date	Cachet du Moniteur ou Qualification	Signature du Moniteur

APTITUDE A2 « Intervention sur un plongeur en difficulté à 40 m »

Se référer à l'épreuve 5 du MFT et à la compétence C6 « Sécuriser l'activité » du référentiel de compétences.

Date	Cachet du Moniteur ou Qualification	Signature du Moniteur

APTITUDE A3 « Remontée sans embout (RSE) »

Se référer à l'épreuve 6 du MFT et à la compétence C6 « Sécuriser l'activité » du référentiel de compétences.

Date	Cachet du Moniteur ou Qualification	Signature du Moniteur

MODIFICATIONS DEPUIS LE 15/02/2015

Ensemble du document

Le 30 octobre 2015

Nouvelle présentation du document avec des modifications de fond et notamment renumérotation des compétences pour harmonisation entre les différentes qualifications.